



Déclaration liminaire des élus CFDT au CSA du 30 novembre 2023

Monsieur le Président du CSA,
Mesdames, Messieurs les membres du CSA,

Ce Comité se réunit ce jeudi 30 novembre 2023 pour se prononcer sur l'arrêté de réorganisation des sites tourisme, sur le budget 2024 et l'exécution Budgétaire 2023, ainsi que le Rapport Social Unique.

La CFDT est satisfaite du fait que l'accompagnement des agents des sites tourisme soit acté aujourd'hui. Elle déplore qu'un arrêté similaire ne soit pas prévu pour les équipes des services informatiques obligées d'entrer dans la mobilité et dont le maintien dans des fonctions informatiques et à rémunération égale n'est pas assuré.

Sur le Bilan Social (RSU), la CFDT remercie la Direction pour les documents fournis. Elle rappelle que les tableaux doivent nourrir une réflexion sur les orientations à prendre pour les années à venir et corriger des situations défaillantes.

Dans l'idéal, il faudrait que les éléments qui se dégagent de ces tableaux soient intégrés à une note d'orientation pour les prochaines années, qui serait présentée en dialogue social. C'est ce que demande la CFDT.

Devant ces données, la CFDT émet plusieurs alertes :

La première concerne les effectifs de l'Insee qui continuent de décroître. À ce rythme l'Insee va passer sous la barre des 5 000 agents au 31 décembre 2023. Cela est trop faible face à des exigences de qualité et de rapidité de diffusion croissantes que les progrès technologiques ne suffisent pas à combler. Les baisses d'effectifs ont un impact de plus en plus important sur la bonne réalisation des missions de l'institut et sur la santé des agents. Il est temps de les stopper et de recruter. Un schéma d'emplois annoncé à +4 ETP dans l'exécution budgétaire 2023 nous donne un mince espoir. Serait-il possible que l'Insee se mette à gagner des agents dans les années qui viennent ?

La seconde alerte porte sur la part des femmes qui continue à décroître à l'Insee. Bien que les femmes restent majoritaires à l'Insee, leur répartition dans les corps reste déséquilibrée avec une sous représentation dans les corps supérieurs. La CFDT demande de continuer les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes. Elle rappelle sa demande de se pencher sur les concours internes d'attaché et d'administrateur auxquels peu de femmes se présentent, notamment du fait d'une scolarité trop longue et d'une préparation difficile d'accès, aux parents de jeunes enfants.

La dernière alerte porte sur l'adaptation de la charge de travail pour les agents à temps partiel. Pour la CFDT, celle-ci devrait être systématique. La CFDT demande que les quotités de travail des agents à temps partiel soient réellement pro-ratisées.

Au-delà de ces alertes, la CFDT profite de ces données pour rappeler certaines de ses demandes sur les différents sujets abordés dans le bilan RSU.

Temps de Travail

Avec plus de 1 000 agents au forfait et la mise en place du télétravail, l'indicateur sur le nombre d'heures écrites est rendu caduc. Il est bien inférieur à la réalité, d'autant qu'il ne prend pas en compte les journées de plus de 10h écrites.

La CFDT rappelle le besoin de prendre en compte les heures supplémentaires effectuées les jours de télétravail qui sont une réalité pour les agents dont la charge de travail n'a pas diminué ces dernières années.

La CFDT demande la réouverture des discussions sur les cycles de travail pour faire le bilan depuis sa mise en place et ouvrir la voie à la semaine de 4 jours pour ceux que cela intéresserait.

Télétravail

Le rapport de l'Inspection Générale sera l'occasion de revenir sur la circulaire télétravail mise en place à l'Insee. Les tableaux fournis ne précisent pas que la déclinaison de l'accord télétravail ministériel validé le 16 juin 2022 permettant aux agents de télétravailler jusqu'à trois jours par semaine n'est pas en place. Il décompte les agents télétravaillant entre 2 et 3 jours comme si télétravailler 3 jours par semaine était possible sans dérogation. La CFDT demande que la situation de l'Insee y soit précisée. La CFDT rappelle sa demande depuis le début de décliner pleinement l'accord ministériel au sein de l'institut.

Structure des corps et promotions :

Beaucoup d'agents sont bloqués dans leur corps au maximum de leur échelon. Une mention particulière est inscrite sur les compte-rendus d'entretien professionnel pour les agents n'ayant pas eu de promotions dans leur carrière et arrivés au dernier échelon de leur corps. Celle-ci ne semble pas suffisamment prise en compte dans les choix de promotions.

La CFDT rappelle l'urgence de procéder à la refonte du Compte Rendu d'Entretien Professionnel initialement prévu en 2022.

La CFDT constate que certains agents cumulent les passages au choix sur listes d'aptitude. Elle rappelle également sa position de limiter ceux-ci à 2 par agent sur leur carrière (hors A+).

La CFDT rappelle qu'elle souhaiterait disposer des données concernant le nombre d'agents sur des postes de niveau supérieur. Le fait d'occuper un poste de niveau supérieur devrait rester une exception, être reconnu financièrement et ne pas être nécessaire pour les passages au choix.

Rémunérations :

La CFDT demande la diffusion des grilles IFSE des administrateurs sur Symphonie pour plus de transparence. Elle rappelle sa demande de rouvrir les discussions sur la part indemnitaire pour les agents B et C au plus vite, comme le prévoient les textes.

Concernant les rémunérations indiciaires, la CFDT demande une refonte des grilles au plus vite. Avec l'inflation, le SMIC rattrapant les grilles, certains agents peuvent rester au même échelon pendant 9 ans. La CFDT demande :

- Un indice majoré minimum pour le 1er échelon du 1er grade de la catégorie C équivalent à au moins 120 % du SMIC,
- Un indice majoré minimum pour le 1er échelon du 1er grade de la catégorie B équivalent à au moins 140 % du SMIC,
- Un indice majoré minimum pour le 1er échelon du 1er grade de la catégorie A équivalent à au moins 160 % du SMIC.

Égalité professionnelle :

En 2022, on dénombre seulement 4 recrutements de travailleurs handicapés, dont aucun en catégorie A ni B. La CFDT déplore que ces recrutements soient si limités et ne se fassent jamais dans les catégories supérieures.

Le handicap est un frein à la promotion, cela a récemment été mis en avant par une étude de cohorte au sein du ministère. La CFDT demande donc la mise en place de l'accès par la voie du détachement au corps supérieur pour les personnes déclarées travailleurs handicapés.

Enquêteurs :

La CFDT déplore la diminution des effectifs enquêteurs malgré une charge de travail qui s'accroît et une demande d'enquêtes croissante. Elle attend encore l'ouverture des échanges sur la circulaire enquêteurs depuis plus de 2 ans.

La CFDT est consciente qu'elle n'obtiendra pas de réponse sur tous ces sujets. Elle espère cependant obtenir rapidement le calendrier de dialogue social 2024 avec ceux-ci à l'ordre du jour.

Montrouge, le 30 novembre 2023